

Rapport sur les obligations durables 2025



En bref

Table des matières

3	La durabilité de la Banque
4	Faits saillants de 2025
5	Sommaire du Cadre de référence des obligations durables
7	Sommaire des émissions
9	Utilisation des fonds et impacts
11	Exemples de projets
12	Hypothèses clés des indicateurs d'impacts
13	Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, une clientèle institutionnelle et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada, et nous livrons un rendement des capitaux propres⁽¹⁾ élevé.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Nous sommes une institution bancaire de premier plan au Québec, où sont situées la majorité de nos succursales, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité d'entreprise tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. Nous nous positionnons à titre d'employeur de choix et nous promouvons l'inclusion et la diversité.

Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX: NA).

(1) Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (rendement des capitaux propres).

La durabilité de la Banque

Notre approche

La durabilité est une composante essentielle de notre stratégie d'entreprise, en tant que levier de croissance et multiplicateur d'impacts. Notre stratégie s'articule autour de trois thématiques majeures pour lesquelles nous avons défini des priorités organisationnelles. Ces priorités guident la mise en oeuvre d'initiatives ciblées par l'ensemble des secteurs d'exploitation et des équipes opérationnelles.

L'évaluation des enjeux de durabilité est un processus en continu, c'est pourquoi nous adaptons constamment notre approche afin d'être alignés à l'évolution des cadres de divulgation en matière de durabilité ainsi qu'aux exigences réglementaires, dont les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et les normes de l'European Sustainability Reporting Standards (ESRS). En 2025, nous avons déterminé nos priorités à l'aide d'une analyse de double matérialité. Cette analyse nous a permis de relever nos principaux impacts, risques et occasions en matière de durabilité, ainsi que d'en évaluer la matérialité.

Nous avons également consulté diverses parties prenantes, telles que notre personnel, notre clientèle, nos fournisseurs ainsi que les membres de notre conseil d'administration, au moyen d'un sondage, afin de recueillir leurs perspectives sur l'importance de certaines thématiques ESG. Cet exercice nous a également permis de confirmer les sujets les plus pertinents pour notre approche stratégique et la performance globale de la Banque. Nous avons également veillé à assurer la cohérence des initiatives liées à la durabilité des secteurs d'exploitation et des équipes opérationnelles de la Banque avec cette approche stratégique.

Notre approche stratégique en matière de durabilité

Environnement Soutenir une croissance durable 	Social Mettre l'humain au cœur de nos actions 	Gouvernance Renforcer la conduite responsable des affaires 
Priorités		
— Financement durable et services-conseils — Produits d'investissement responsable — Réduction des émissions de GES	— Expérience client et partenariats inclusifs — Culture et environnement de travail distinctifs pour nos employé.e.s	— Saines pratiques éthiques et de gouvernance — Gestion rigoureuse des données personnelles et des risques liés à la sécurité de l'information

Faits saillants de 2025

En date du 31 octobre 2025, le produit des obligations durables a été entièrement alloué à des actifs provenant de projets répondant aux critères d'admissibilité établis dans le Cadre de référence des obligations durables⁽¹⁾ de la Banque Nationale.

Utilisation des fonds au 31 octobre 2025

(en millions de dollars canadiens)

	Énergie renouvelable	Bâtiments durables	Logement abordable	Accès aux services de base et essentiels	TOTAL
Répartition des produits	57%	17%	18%	8%	100%
Fonds alloués aux obligations durables [†]	1 556	474	588	246	2 864
Fonds alloués aux obligations vertes [†]	291	89	–	–	380
Fonds non alloués	0	0	0	0	0
Total des obligations vertes et durables en circulation					3 244

Depuis 2019, la Banque a émis des obligations durables destinées à financer ou refinancer des projets qui sont alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En février 2024, la Banque a émis sa première obligation verte, avec des fonds alloués au financement de bâtiments durables et de projets et entreprises d'énergie renouvelable.

(1) Consultez notre Cadre de référence des obligations durables : 2022 – Cadre de référence des obligations durables BNC.

[†] Inclus dans le champ d'application de la mission de certification à assurance limitée de Deloitte LLP.

Sommaire du Cadre de référence des obligations durables

Le produit des obligations durables de la Banque est destiné au financement ou au refinancement de projets et entreprises qui contribuent à des objectifs environnementaux, tels que l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi que la prévention et le contrôle de la pollution, ou qui cherchent à avoir des impacts socioéconomiques positifs sur des populations cibles.

Dans le but d'émettre des obligations durables, la Banque a développé son Cadre de référence des obligations durables (le Cadre), qui a fait l'objet d'une évaluation dans le contexte d'une opinion de seconde partie par Moody's Investor Services⁽¹⁾. Cette évaluation englobe les quatre composantes clés des lignes directrices applicables aux obligations durables de l'International Capital Markets Association (ICMA)⁽²⁾ ainsi que les recommandations sur les revues externes et la divulgation d'impact.

Utilisation des fonds

Un montant égal au produit de chaque obligation durable de la Banque sera utilisé pour financer ou refinancer, en tout ou en partie, des entreprises et des projets admissibles en place et à venir, y compris les activités de la Banque qui s'inscrivent dans les catégories admissibles suivantes:



- 1 Énergie renouvelable
- 2 Efficacité énergétique
- 3 Prévention et contrôle de la pollution
- 4 Gestion durable de l'eau et des eaux résiduelles
- 5 Bâtiments durables
- 6 Transports à faible teneur en carbone



- 7 Logement abordable
- 8 Accès aux services de base et essentiels
- 9 Prêts aux petites et moyennes entreprises

Seules les catégories admissibles 1 à 6 peuvent recevoir des fonds des obligations vertes et seules les catégories 7 à 9 peuvent recevoir des fonds des obligations sociales. En revanche, toutes les catégories sont admissibles à des fonds d'obligations durables.

(1) Consultez l'opinion de seconde partie de Moody's: [Opinion de seconde partie sur le cadre de référence des obligations durables \(2022\)](#).

(2) Consultez les principes des obligations liées à la durabilité et leurs composantes dans le document de l'ICMA suivant: [Sustainability-Bond-Guidelines-June-2021-140621.pdf](#).

Processus de sélection et d'évaluation des projets

1

Les membres des unités d'affaires de la Banque sont responsables de l'identification et de l'évaluation initiale des projets et entreprises pouvant être sélectionnés conformément aux critères d'admissibilité définis dans notre Cadre.

2

Les projets et entreprises admissibles sélectionnés par les secteurs d'affaires sont soumis pour examen à l'équipe de gouvernance des actifs durables, puis soumis pour approbation au Comité des obligations durables (COD).

Le COD est composé de dirigeant.e.s provenant de divers secteurs (Marchés des capitaux, Trésorerie, Risque, Entreprises et Finance). Il a été mis sur pied afin de s'assurer que les projets et entreprises respectent les critères d'au moins une catégorie admissible du Cadre.

3

Chaque année, une révision d'un échantillon de projets et entreprises inclus dans le registre des obligations durables est faite par l'équipe de gouvernance des actifs durables afin d'assurer leur admissibilité.

Pour les prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) situées dans des zones économiques défavorisées, la Banque a établi une méthode quantitative de sélection des prêts par l'utilisation d'indicateurs économiques prédéfinis. De plus amples informations peuvent être obtenues en consultant la méthode de sélection des prêts économiques sociaux de la Banque qui sera disponible dans la section fonds propres et dette sur bnc.ca avant la première émission qui inclut cette catégorie.

Gestion des fonds

- La Banque a établi un Registre des obligations durables (le Registre) en relation avec les obligations durables émises par la Banque. Le Registre a comme objectif de suivre le bassin des actifs liés aux projets et entreprises admissibles, les obligations émises et leurs informations pertinentes, ainsi que l'allocation du produit net des obligations durables aux actifs.
- Le produit des obligations durables émises par la Banque est déposé dans nos comptes de financement généraux. Un montant égal aux fonds est désigné en vue de l'allocation dans le Registre des obligations durables en accord avec le Cadre.
- La Banque maintient un montant global d'actifs se rapportant aux projets et entreprises admissibles au moins égal à la somme des fonds de l'ensemble des obligations durables de la Banque simultanément en circulation. Cette méthode, connue comme étant l'approche de portefeuille, implique que les actifs admissibles peuvent changer au fil du temps, à mesure que certains d'entre eux arrivent à échéance et que d'autres sont ajoutés. Nous avons l'objectif d'affecter ou de réaffecter la totalité des fonds dans un délai de 18 mois.

Divulgaration

- Dès la première émission d'obligations durables, la Banque a publié, et s'est engagée à publier, un rapport sur bnc.ca. Ainsi, le rapport sur les obligations durables est mis à jour chaque année jusqu'à l'allocation complète des fonds et, par la suite, selon les besoins.

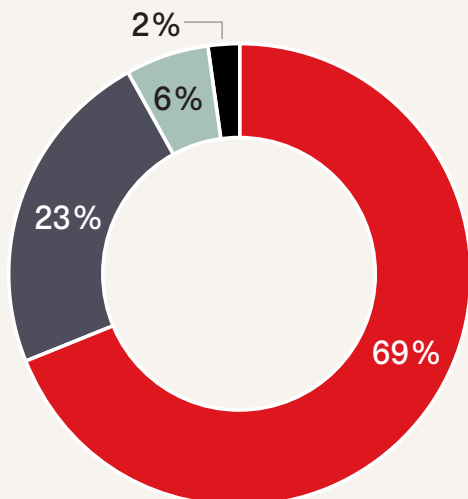
Sommaire des émissions

(au 31 octobre 2025)

Obligations durables émises et en circulation par la Banque Nationale du Canada

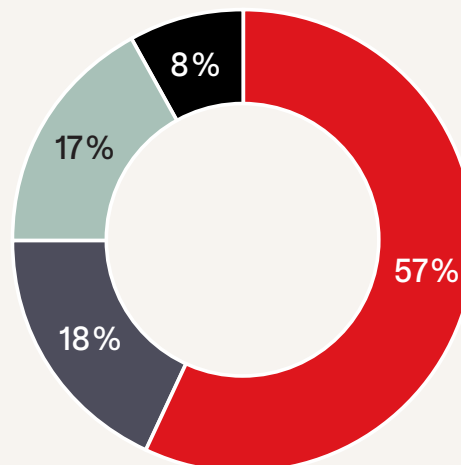
Type d'émission	Date d'émission	Devise	Terme	Montant (équivalent en M\$ CAD)	ISIN
Durable	20 février 2019	EUR	12 ans	60	XS1953930283
Durable	1 ^{er} avril 2019	EUR	15 ans	75	XS1964559576
Durable	24 mai 2019	EUR	15 ans	60	XS1999877043
Durable	19 mars 2020	EUR	20 ans	31	XS2138588319
Durable	11 février 2021	USD	5 ans	63	US63305LGH06
Durable	15 juin 2021	CAD	5 ans	750	CA63306AGT75
Durable	15 octobre 2021	AUD	15 ans	11	XS2395722510
Durable	17 novembre 2021	AUD	15 ans	11	XS2407006118
Durable	17 novembre 2021	USD	5 ans	126	US63305LJP94
Durable	27 janvier 2022	AUD	15 ans	12	XS2434704479
Durable	17 mars 2022	AUD	15 ans	28	XS2454874012
Durable	5 mai 2022	EUR	20 ans	27	XS2474191520
Durable	31 mai 2022	EUR	8 ans	27	XS2482875197
Durable	1 ^{er} novembre 2022	CAD	3 ans	1 000	CA63306AHK57
Durable	6 mars 2023	EUR	8 ans	15	XS2593669174
Durable	17 mai 2023	EUR	12 ans	15	XS2621748248
Durable	14 novembre 2023	EUR	10 ans	30	XS2713907934
Durable	7 décembre 2023	CAD	3 ans	500	CA63306AHU30
Durable	4 janvier 2024	USD	12 ans	7	XS2730629479
Durable	4 janvier 2024	EUR	12 ans	7	XS2730624678
Verte	2 février 2024	EUR	12 ans	182	XS2755132888
Durable	21 février 2024	EUR	12 ans	9	XS2767285716
Verte	6 novembre 2024	EUR	10 ans	37	XS2928133417
Verte	6 février 2025	EUR	10 ans	74	XS2991892956
Verte	15 septembre 2025	EUR	12 ans	5	FR0014012JS2
Verte	20 octobre 2025	EUR	12 ans	82	XS3203380004
TOTAL				3 244	

Distribution des obligations émises par devise



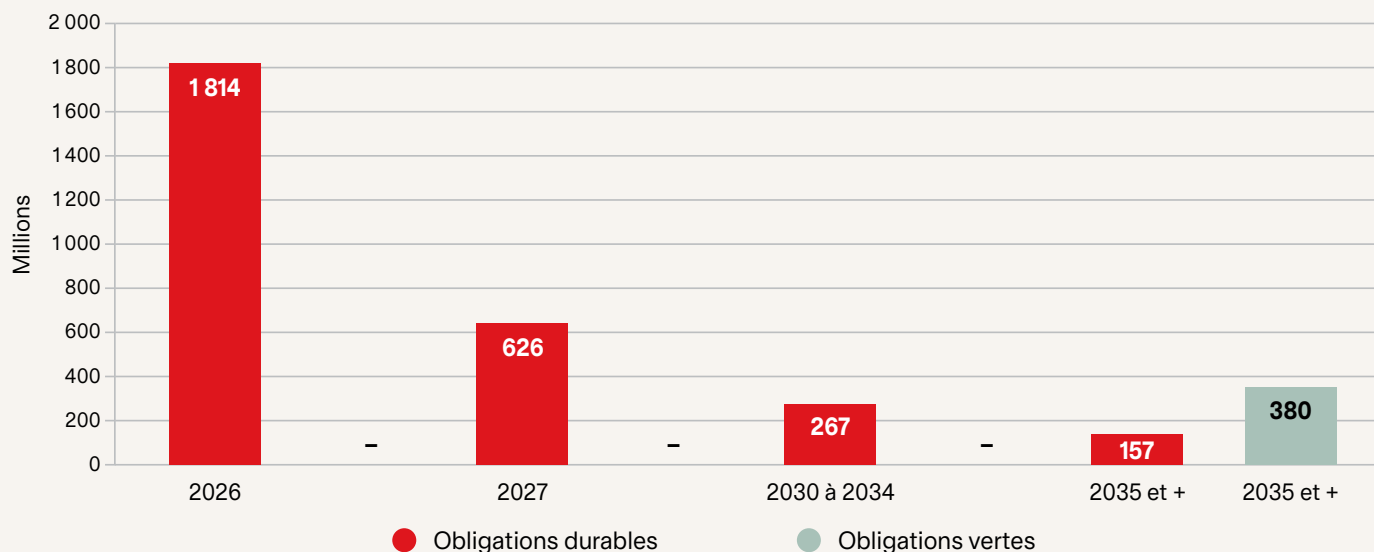
●	69%	CAD
●	23%	EUR
●	6%	USD
●	2%	AUD

Actifs admissibles par catégorie



●	57%	Énergie renouvelable
●	18%	Logement abordable
●	17%	Bâtiments durables
●	8%	Accès aux services de base essentiels

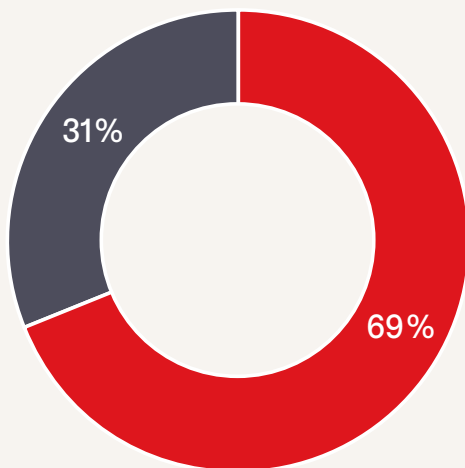
Distribution des obligations en circulation par échéance (en M\$ CAD)



Utilisation des fonds et impacts

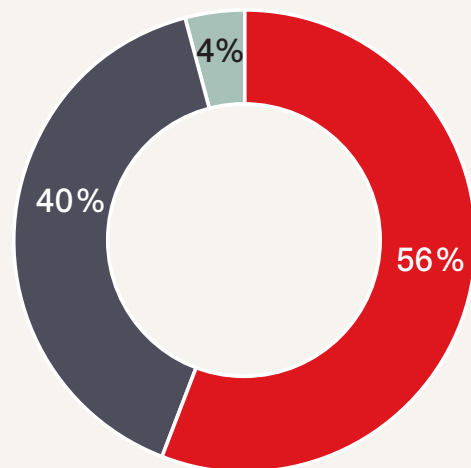
(au 31 octobre 2025)

Nouveaux projets vs projets existants



●	69%	Existants
●	31%	Nouveaux

Répartition géographique des actifs



●	56%	Canada
●	40%	États-Unis
●	4%	Europe



Catégorie admissible	ODD ONU	Type d'actifs admissibles	Portion de l'allocation des fonds	Indicateurs d'impact ⁽¹⁾
Énergie renouvelable		— Énergie éolienne	57%	Production d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique: — Nombre de fermes éoliennes: 74 — Nombre de fermes solaires: 288 — Nombre de projets visant la production d'énergie hydroélectrique à petite échelle: 9 — Capacité totale installée: 2 426 mégawatts — Réduction ou évitement des émissions de gaz à effet de serre (GES): 1 235 000 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (CO ₂)
		— Énergie solaire — Énergie hydroélectrique à petite échelle		
Bâtiments durables		Bâtiments verts	17%	Bâtiments verts: — Superficie: 3 276 000 pieds carrés — Nombre de bâtiments: 13, dont 6 en construction Certifications: — ZCB Design (1) — ZCB Performance (2) — LEED Platinum (1) — LEED Gold (6)
Logement abordable	 	Accès à un logement abordable et adéquat	18%	L'objectif des projets de logements abordables et adéquats est d'aider à offrir des logements abordables et de qualité aux ménages à revenu faible ou modeste et aux personnes ayant des besoins particuliers en habitation. — Nombre de bâtiments: 318 — Nombre d'unités: 12 545
Accès aux services de base et essentiels		Centres de la petite enfance (CPE)	8%	Les services de garde fournis par les CPE offrent des places à contribution réduite: — Nombre de places pour poupons: 2 935 — Nombre de places totales: 20 390 — Nombre de CPE: 318 Les CPE doivent respecter certaines exigences en ce qui a trait à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement de l'enfant.
		Services sociaux communautaires		— Nombre de fondations venant en aide aux personnes dans le besoin afin qu'elles puissent bénéficier de nombreux services: 1
		Éducation		Les centres de services scolaires et les commissions scolaires offrent des programmes éducatifs pour répondre aux besoins de la communauté scolaire, dont les besoins en éducation spécialisée. — Centres de services scolaires et commissions scolaire: 2, touchant 59 997 élèves dans 115 écoles — Cégep ⁽²⁾ : 1, touchant 1 352 élèves

(1) La méthodologie et les sources des indicateurs d'impacts sont décrites dans la section «Hypothèses clés des éléments de divulgation des impacts» du présent document.

(2) Le cégep est un type d'établissement d'enseignement unique au Québec, qui offre des attestations, des diplômes techniques et des diplômes préuniversitaires d'études collégiales.

Exemples de projets

Mini entrepôts Pandora

La Banque a agi en tant que prêteur unique pour le financement du projet d'entreposage libre-service situé à Kirkland, dans l'ouest de l'île de Montréal. L'immeuble, appartenant au nouveau fonds d'investissement en entreposage de Broccolini, est une installation spécialisée de 150 000 pieds carrés destinée aux particuliers et aux entreprises, offrant des espaces à louer à court, moyen et long terme. Certifié Zero Carbon Design, le projet comprend plus de 1 000 unités climatisées, des unités ayant un accès intérieur, d'autres ayant un accès extérieur, ainsi qu'un espace de travail collaboratif, le tout conçu en mettant l'accent sur la sécurité, la commodité et la flexibilité.

Invenergy

En juin 2025, BNMC a agi à titre de co-coordonnateur du prêt vert, arrangeur principal coordonnateur et teneur de livre conjoint pour Invenergy, l'un des plus grands promoteurs, propriétaires et exploitants privés au monde de solutions énergétiques propres et abordables, dans le cadre du financement de 1,1 G\$ de l'Alliance de l'énergie de l'Est pour le parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 1 (PPAW 1). Au cours des dernières années, la Banque a fourni un financement important pour de nombreux projets d'Invenergy, représentant plusieurs milliards de dollars en dépenses en immobilisations et en investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

Innergex

BNMC a agi à titre de co-coordonnateur du prêt vert, arrangeur principal coordonnateur et teneur de livre conjoint dans le cadre d'un programme de financement de 215 M\$ auquel ont participé Innergex Renewable Energy Inc. (Innergex) et Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation (MMBC) pour le projet éolien Mesgi'g Ugju'n 2 (MU2) de 102 mégawatts. Ce financement représente la poursuite et l'approfondissement de la relation de longue date de la Banque avec Innergex, un champion québécois des énergies renouvelables. Par cette collaboration, la Banque réaffirme son leadership dans le financement de projets au Canada.



Hypothèses clés des indicateurs d'impacts

Les données d'impact pour chaque entreprise et projet admissible, notamment les exemples de projets présentés dans ce rapport, ont été recueillies à partir de sources accessibles au public, à l'exception de la catégorie liée aux bâtiments durables. Les données d'impact pour les bâtiments durables ont été obtenues par les conventions de crédit signées par les client.e.s. Toutes les données d'impact sont présentées sur une base agrégée pour protéger la confidentialité des clients.e.s de la Banque.

L'allocation des fonds est déterminée en fonction de la proportion d'actifs admissibles dans chaque catégorie par rapport au portefeuille total d'actifs durables. Les fonds des obligations durables sont alloués exclusivement à leurs catégories vertes ou durables respectives, après quoi l'allocation au sein du portefeuille d'obligations durables est ajustée pour refléter la répartition globale des fonds.

Si le portefeuille des projets et entreprises admissibles est plus important que le montant du produit généré par l'émission des obligations durables de la Banque, les données d'impact sont agrégées pour tout le portefeuille des projets et entreprises, et ensuite rapportées au prorata.

À moins d'indication contraire, tous les chiffres sont en dollars canadiens.



Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce rapport sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'affectation du produit des obligations vertes et durables de la Banque, les exemples de projets présentés, l'impact estimé associé aux obligations vertes et durables en circulation de la Banque, de même que la stratégie de durabilité de la Banque, son ambition climatique, ses objectifs, cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser et le cadre réglementaire dans lequel elle évolue. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de noms comme «perspectives», «but», «objectif» et «cible» ou de verbes comme «prévoir», «croire», «estimer», «projeter», «planifier», «s'attendre à», «s'engager à» et «avoir l'intention de», par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que «être», «devoir» et «pouvoir», et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les lecteurs à comprendre la vision, l'ambition et les objectifs de la Banque en matière de durabilité, et plus particulièrement quant au Cadre de référence des obligations durables 2022 et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les engagements, objectifs, buts et cibles mentionnés dans ce rapport sont des aspirations. Il est donc fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les lecteurs sur le fait que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement des attentes, estimations ou intentions exprimées par ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les lecteurs du présent rapport doivent bien tenir compte des propos ci-dessous concernant les déclarations prospectives de la Banque ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels, et des risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Ces déclarations sont assujetties à des incertitudes et à des risques, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Leur résultat est assujéti à divers facteurs de risque, dont les effets sont difficilement prévisibles. Ces facteurs comprennent, entre autres : la difficulté à identifier des actifs ou des entreprises admissibles et le risque que ces projets ne soient complétés qu'en partie, qu'ils ne soient pas complétés du tout dans un délai spécifique, ou qu'ils ne produisent pas les résultats initialement prévus ou anticipés par la Banque, l'utilisation par la Banque de données et d'indicateurs d'impact sur les actifs admissibles provenant de tiers; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque, y compris l'évolution des règlements, des lignes directrices, des principes ou des cadres liés à la durabilité, et la conformité de la Banque à ceux-ci; l'incertitude quant à une taxonomie normalisée concernant les termes liés à la durabilité et à des méthodologies normalisées pour classer les activités et en évaluer l'incidence les changements climatiques, y compris les risques physiques et ceux liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, incluant les facteurs géopolitiques qui pourraient avoir une incidence sur les besoins énergétiques locaux et mondiaux; la participation des parties prenantes et la capacité de la Banque à répondre à leurs attentes par rapport aux enjeux environnementaux et sociaux; les efforts de décarbonation dans l'ensemble des économies; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et autres tiers, incluant sur les émissions de gaz à effet de serre et les scénarios de décarbonation; la capacité de la Banque à définir des indicateurs pour surveiller efficacement ses progrès; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; des changements importants dans le comportement des consommateurs; l'évolution des portefeuilles de prêts de la Banque; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de la Banque à anticiper et à gérer les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

La liste des facteurs de risque ci-dessus n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives du présent rapport sont également soumises aux risques détaillés dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2025, pouvant être mis à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires publiés par la suite.

Avis important et mise en garde supplémentaire concernant les divulgations liées à la durabilité et aux changements climatiques

En raison des limites et des incertitudes inhérentes à l'analyse et à la déclaration des risques liés à la durabilité et aux changements climatiques, certaines déclarations faites dans ce rapport utilisent un nombre et un degré importants d'hypothèses et d'estimations, en plus d'être formulées sur de longues périodes.

Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et normes, de même que la terminologie utilisée par la Banque pour définir certains concepts, continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière pour catégoriser, mesurer, divulguer ou vérifier l'information. Notre ambition climatique et nos analyses des risques continueront également

d'évoluer. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, ainsi que la comparabilité des informations et notre capacité à atteindre nos objectifs, priorités, stratégies et engagements. Par conséquent, certaines divulgations faites dans le présent rapport pourraient être amendées, mises à jour ou reformulées à mesure que la qualité et l'exhaustivité de nos données et de nos méthodes continuent de s'améliorer, et à mesure que les pratiques du marché, les normes et les règlements évoluent. En outre, la Banque doit s'appuyer sur des données de tiers pour fournir des estimations et des hypothèses, et certaines informations, telles que les émissions financées, peuvent devoir être estimées. Si l'une de ces hypothèses se révèle incorrecte, elle pourrait avoir un effet important sur les cibles et les objectifs de la Banque et sur sa capacité à les atteindre, ou à les atteindre dans les délais prévus.

Autres avis

Ce rapport est fourni uniquement à titre informatif, et non pour promouvoir, directement ou indirectement, des intérêts commerciaux. La Banque n'est pas tenue de préparer ou de déposer ce rapport en vertu des lois canadiennes ou américaines sur les valeurs mobilières. Il comprend des divulgations volontaires, et l'information fournie n'a pas nécessairement le même niveau de matérialité que dans nos divulgations et déclarations réglementaires. D'ailleurs, ces renseignements ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi dans de telles déclarations. Ce rapport ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'est pas non plus destiné à fournir des conseils d'investissement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Il ne doit pas servir de fondement pour la négociation de titres de la Banque ou toute autre décision d'investissement. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité des renseignements du présent rapport.

Ce rapport peut faire référence à des documents de tiers et à des adresses ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont pas détenus ou contrôlés par la Banque. Ces références,

adresses ou hyperliens vers des ressources de tiers sont fournis uniquement pour la commodité du lecteur, et le contenu de ces documents ou sites Web n'est pas inclus ou intégré par renvoi dans le présent rapport. La Banque n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces sites Web ou de leur contenu, ni à l'égard de toute perte ou de tout dommage pouvant découler de leur utilisation. En outre, bien que la Banque estime que les données de tiers contenues dans le présent rapport ou utilisées pour fournir l'information sont raisonnables et fiables au moment de la publication du rapport, elle ne peut en garantir l'exactitude ou l'intégralité, ne les a pas vérifiées de manière indépendante et n'a pas évalué les hypothèses sous-jacentes.

Ce rapport et les renseignements qui y sont contenus n'ont pas fait l'objet d'un audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. («Deloitte») a effectué une mission de certification à assurance limitée pour un certain nombre d'indicateurs de rendement clés de la Banque, lesquels ont été marqués du symbole † tout au long du présent rapport. Seuls ces indicateurs de rendement clés de la Banque marqués du symbole ont fait l'objet de la mission de certification, les autres renseignements fournis dans le présent rapport n'étaient donc pas visés par la mission de certification. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'étendue des travaux de Deloitte, veuillez vous reporter à la dernière page du présent rapport.

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

À l'intention du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'assertion de la direction, présentée à la page 4 du *Rapport sur les obligations durables 2025* (le « Rapport ») de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), selon laquelle le produit provenant des émissions d'obligations durables énumérées à la page 7 du Rapport a été déboursé pour le financement ou le refinancement d'actifs ou d'entreprises répondant aux critères d'admissibilité établis dans le Cadre de référence des obligations durables de la Banque (l'« information sur l'objet considéré ») au 31 octobre 2025 (l'« assertion de la direction »).

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'information sur l'objet considéré conformément au *Cadre de référence des obligations durables 2022* de la Banque (le « cadre de référence ») et de la préparation de l'assertion de la direction. La direction est également responsable de la sélection du cadre de référence utilisé et de la mise en place de contrôles internes qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information sur l'objet considéré et de l'assertion de la direction qui sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée à l'égard de l'assertion de la direction, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (l'« ISAE ») 3000, *Missions d'assurance autres que les audits ou les examens limités d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à avoir une assurance limitée que l'assertion de la direction est exempte d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et autres procédures) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les procédures comprennent également l'évaluation du caractère approprié, dans les circonstances, de l'utilisation par la Banque du cadre de référence aux fins de la préparation de l'information sur l'objet considéré. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans l'assertion de la direction, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre mission comprend notamment les procédures suivantes :

- Prise de renseignements auprès de la direction de la Banque, y compris les responsables de la gouvernance, de l'administration et de la présentation de l'information à l'égard des obligations durables;
- Acquisition d'une compréhension de la conception des structures, systèmes, processus et contrôles principaux utilisés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de l'information à l'égard de l'objet considéré;
- Rapprochement des montants déboursés avec les documents comptables et validation de l'admissibilité de l'actif ou de l'entreprise dans le contexte du cadre de référence (pour un échantillonnage limité);
- Examen des incohérences significatives entre la communication et la présentation de l'information sur l'objet considéré dans le Rapport et les travaux sous-jacents réalisés.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable réalisée conformément aux Normes internationales de missions d'assurance, et elles suivent un calendrier différent. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'assertion de la direction donne une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie des règles ou du code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'assertion de la direction de la Banque selon laquelle, au 31 octobre 2025, le produit provenant des émissions d'obligations durables énumérées à la page 7 du Rapport a été déboursé pour le financement ou le refinancement d'actifs ou d'entreprises admissibles, conformément au cadre de référence, ne donne pas une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

Objet de l'assertion de la direction

L'assertion de la direction a été préparée afin d'aider la Banque à déterminer si le produit des émissions d'obligations durables qui figurent à la page 7 du rapport a été utilisé aux fins du financement ou du refinancement d'actifs ou d'activités admissibles, conformément au cadre de référence. Par conséquent, l'assertion de la direction pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Bien que Deloitte reconnaisse la communication de notre rapport d'assurance limitée, qui ne sera fourni en totalité que par la Banque à sa discrétion dans son *Rapport sur les obligations durables 2025*, Deloitte n'assume ni n'accepte aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de cette communication et du rapport qu'elle contient.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 13 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121501



MD BANQUE NATIONALE et le logo BANQUE NATIONALE sont des
marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

© Banque Nationale du Canada, 2026. Tous droits réservés.
Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans
l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.